



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 8 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Michel GAUME.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_144 : Environnement - Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SIAEP Plaine de Riom
--

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°202422 du 11/09/2024 du SIAEP Plaine de Riom adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023,

Vu le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP Plaine de Riom,

Considérant que les communes de Sardon, Aubiat, Thuret, Saint-Clément-de-Régnat, Villeneuve-les-Cerfs, Randan, et Saint-Sylvestre-Pragoulin relèvent du SIAEP Plaine de Riom en ce qui concerne l'eau potable,

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des RPQS de l'eau potable et de l'assainissement non collectif du SIAEP Plaine de Riom pour l'année 2023.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le SIAEP Plaine de Riom pour l'exercice 2023.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement